

Deux considérations nous font écarter la représentation du Mystère de la Passion d'un théâtre ou d'une salle destinée à des spectacles profanes. La première c'est que l'on s'expose à faire considérer par le public les mystères les plus saints de la religion comme un drame tout humain et par conséquent à affaiblir la foi dans les âmes.

Une seconde considération nous préoccupe relativement aux personnes vraiment chrétiennes ; c'est la crainte qu'elles ne se laissent aller, même à leur insu, à substituer à la méditation de nos mystères, et en particulier du mystère de la Passion, une sorte de recreation pieuse, à négliger les cérémonies de l'Eglise dans les jours spécialement consacrés à la prière et à la pénitence, et à perdre ainsi peu à peu l'intelligence de la piété vraie et sérieuse.

C'est par ces considérations qui se rattachent au fond même de la piété chrétienne, que nous n'aurions pas approuvé le projet de M. le curé de Saint-Augustin s'il nous avait été communiqué à l'avance. Des engagements importants étant déjà contractés par les hommes honorables auxquels il a livré son œuvre, nous croirions dépasser la mesure en interdisant la représentation du mystère. Nous avons dû nous borner à insister près d'eux afin que la plus parfaite convenance fût observée dans ce spectacle.

De plus, pour sauvegarder le respect dû aux trois derniers jours de la Semaine Sainte, qui doivent être entièrement réservés à la prière, au recueillement et à la pénitence, nous leur avons demandé de cesser toute représentation durant ces trois jours. Ce qu'ils se sont empressés d'accepter avec une docilité dont nous leurs savons particulièrement gré.

Nous ajoutons que les ecclésiastiques, conformément aux règles du diocèse, devront s'abstenir de paraître à ces représentations.

---